Le Conseil supérieur de la magistrature rend un avis défavorable à la réintégration de Rachida Dati accusée de « corruption ». Il souligne également le fait que le poste envisagé a été créé pour elle et non diffusé à l’ensemble des magistrats (MàJ)

13/10/2026 à 19h02



13/10/2026

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) rend un avis défavorable à la proposition de poste de Rachida Dati dans la profession, indique mardi 13 octobre le CSM sollicité par franceinfo. Il s’agissait d’un poste de chargée de mission à l’international, rattachée au secrétariat général du ministère et à la DAEI (Délégation aux affaires européennes et

internationales), sur la question du numérique et des mineurs.

Le CSM invoque deux raisons à cela. Il juge cette proposition de poste incompatible avec la mise en cause pénale de Rachida Dati et donc avec la représentation de l'institution judiciaire française à l'étranger. Il souligne également le fait que le poste ait été créé pour l'ancienne ministre de la Culture et qu'il n'ait pas été diffusé à l'ensemble des magistrats.

C'est désormais au ministre de la Justice de suivre ou non cet avis rendu par le CSM. S**'il ne le suit pas, Rachida Dati sera réintégrée dans la magistrature mais sans affectation.** […]

France Info

05/09/2026

L'actuelle maire LR du VIIe arrondissement, Rachida Dati, a obtenu un poste comme "premier substitut à l'administration centrale de la justice" au sein de la Chancellerie. Elle sera par ailleurs jugée du 16 au 28 septembre 2026 pour "corruption" et "trafic d'influence" dans l'affaire Renault-Nissan. Sa réintégration sera faite après l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, a annoncé ce vendredi 4 septembre le ministère de la Justice, confirmant une information du Nouvel Obs.

Il lui est reproché un pacte de corruption présumé et d'avoir fait illégalement du lobbying au Parlement européen, où elle a siégé comme élue de 2009 à 2019, pour le compte de Renault et de son patron d'alors Carlos Ghosn, aujourd'hui en fuite au Liban et lui aussi renvoyé devant le tribunal.

BFMTV

Le poste proposé est moins prestigieux que celui qu'elle visait initialement – sur le terrain, dans un parquet général de Cour d'appel – mais il devrait être plus facilement

assumable par le garde des sceaux auprès de ses troupes.

L’agenda judiciaire de la maire du 7e arrondissement est en effet particulièrement chargé : elle devra affronter ses collègues lors d’un procès correctionnel à Paris, du 16 au 28 septembre prochains, pour « corruption passive » et « trafic d’influence passif ». L’élue avait perçu 900 000 euros entre 2010 et 2012 de la part de RNBV, une filiale de l’alliance Renault-Nissan, dans le cadre d’une convention d’honoraire signée en tant qu’avocate. Problème : elle était alors également députée européenne. La justice soupçonne que ces honoraires lui aient été versés en échange de la promesse d’influer sur la politique européenne en faveur de Renault.

Le Monde